LETTRE

DES

RELIGIEUX

DE St--MARTIN-DES-CHAMPS,

A PARIS,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CHC
FRC
4911

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.

1789.

M+W 8759

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LETTRE
DES RELIGIEUX
DE St. - MARTIN-DES - CHAMPS,
A PARIS,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

Les Religieux de Saint-Martin-des-Champs, instruits des besoins urgens de l'Etat, prient Nosseigneurs les Députés de l'ASSEMBLÉE NATIONALE d'accepter l'offre volontaire qu'ils font de tous leurs biens à la Nation. Ils peuvent faire le même abandon, au nom de tout leur Corps, avec la ferme confiance que tous les Membres (un très-petit nombre excepté) y souscriront avec empressement. Les lettres qu'ils reçoivent chaque jour de leurs confrères des Provinces, les autorisent à manifester ces sentimens de patriotisme.

L'Ordre de Cluny, dont ils dépendent, est composé de 280 Religieux dans trente-six maisons; son revenu total est estimé dix-huit cent mille

livres, dont la moitié appartient aux Abbés & Prieurs commendataires; l'emplacement de ſes trois maiſons de Paris eſt évalué au moins quatre millions, qui joints au produit des emplacemens du reſte de leurs maiſons, ſituées dans différentes Provinces, peuvent faire à chaque individu une penſion au-deſſus de quinze cents livres. Cet arrangement donneroit à l'Etat un revenu de neuf cent mille livres, & aux Religieux *la liberté*, qu'ils auront le bonheur de partager avec tous les François, & de conſacrer à l'éducation de la Jeuneſſe & au miniſtère des Autels; & ont ſigné Dom J. Ducoin, Dom Robin, Dom Laingault, Dom Barjon, Dom Baudot, Dom Porral, Dom Perret, ſous-Prieur & Sénieur, Dom Desmartin, Dom Hilaire, Dom Meffre, maître des Novices; Dom Sénéchal, Dom Mugues, ancien Célérier de la maiſon; Dom Étienne, Dom Bailleul, Dom B. Adam, Dom de St.-Martin, ex-Prieur.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale, comme il conſte par ſon Décret rendu le 29 Septembre, au matin.

Signé, MOUNIER, *Préſident;* l'Abbé d'Eymar, Démeunier, † A. L. H., Ev. de Nancy, Faydel, Bureaux de Pusy, le Vicomte de Mirabeau, *Secrétaires.*

LETTRE
DES SUPÉRIEURS
DE LA CONGRÉGATION DE CLUNY,
DE LA MAISON DE PARIS,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

LA Congrégation de Cluny attend de la juſtice de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, qu'Elle ne doutera pas de ſon parfait dévouement pour la choſe publique, & de ſes diſpoſitions à faire à la Nation (comme tous les autres Corps de l'État) les ſacrifices néceſſités par les circonſtances, & qui ne lui paroîtront jamais pénibles. Le vœu de l'Ordre étoit connu, & les Supérieurs n'étoient occupés que des moyens de réaliſer des offres chères à leurs cœurs, lorſqu'ils ont été navrés de celle auſſi précipitée que déplacée (ils oſent le dire), car les tuteurs-nés de toutes les propriétés doivent chercher & aimer la vérité; de l'offre, dis-je, faite par quelques jeunes Religieux de Saint-Martin-des-Champs, qui n'ont ſuivi aucune des

règles si nécessaires au maintien de la constitution de toute société policée. Ces jeunes gens, non contens d'avoir manqué à leur premier devoir, celui de consulter leurs Supérieurs, & d'attendre que leur refus pût au moins leur servir de prétexte ; sans avoir présenté leur vœu à la délibération capitulaire, s'écartant des vues aussi sages que patriotiques de la majeure & de la plus saine partie de la Communauté, se sont permis un faux, plus condamnable, sans doute, que tous leurs premiers torts, celui de supposer des signatures ; crime que nous nous empresserions de voiler, si notre honneur, & celui de quelques Religieux estimables, ne se trouvoient compromis par cet abus impardonnable. Nous ne cherchons point à développer les motifs qui ont pu porter à cet égarement ces Religieux, trompés par l'apperçu d'une liberté plus attrayante que véritablement avantageuse : la jeunesse, de mauvais conseils, quelques instigations étrangères, sur lesquelles nous nous efforcerons de jeter un voile religieux, ont pu les égarer ; nous devons ne voir en eux que nos frères, & non nos ennemis. Tels sont nos sentimens, NOSSEIGNEURS : mais ce que nous devons vous dire, c'est que l'Ordre de Cluny ne desire conserver son existence que pour donner à

la Patrie de nouvelles preuves de ſon zèle, en ſe rendant utile d'une manière encore plus particulière, par ſes ſoins pour l'éducation publique, & pour tous les objets d'utilité dont l'ASSEMBLÉE NATIONALE pourra leur préſenter l'apperçu. Ils s'en réfèrent à cet égard à l'Adreſſe imprimée des Religieux Bénédictins de Saint-Maur.

Nous ſommes trop convaincus de l'équité & de la ſageſſe qui doivent diriger les délibérations de l'auguſte Aſſemblée des Repréſentans de la Nation, pour craindre qu'Elle faſſe droit ſur la demande particulière d'individus déſavoués par leur Corps; & nous invoquons ſa juſtice, ſur laquelle nous comptons, comme ſur la ſageſſe qui doit diriger ſes délibérations.

Signé, Dom COURTIN, Supérieur, Vicaire-Général de l'Ordre de Cluny; Dom VERCHERE, Procureur-Général de l'Ordre de Cluny.

Imprimé par ordre de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, comme il conſte par ſon Décret rendu le 29 Septembre, ſoir.

Signé, MOUNIER, *Préſident*; l'Abbé D'EYMAR, DÉMEUNIER, † A. L. H., Ev. de Nancy, FEYDEL, BUREAUX DE PUSY, le Vicomte DE MIRABEAU, *Secrétaires.*